

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2013-419/PR/MD fixant la commission de l'examen d'Officier de Police Judiciaire

n° 2013-419/PR/MD

Ministère
MINISTÈRE DE LA DEFENSE

Date de publication
14 juillet 2013

Numéro JO
n° 13 du 15/07/2013

Date du numéro
15 juillet 2013

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU L'Article 18 du Code de procédure pénale promulgué par la Loi 60/AN/94 du 5 janvier 1995

VU Le Décret n°98-0080/PR/DEF du 13 juillet 1998 portant réorganisation de la gendarmerie nationale

VU Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

VU Le décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du gouvernement

VU L'Arrêté n°79-1267/PR/DEF du 25 novembre 1979

VU L'Arrêté n°2004-0214/PRE/DEF fixant les modalités de l'examen technique d'officier de police judiciaire de la Gendarmerie Nationale.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

L'examen technique d'Officier de Police Judiciaire est fixé aux dimanche 5 et lundi 6 mai 2013.

Article 2

La commission d'examen se compose comme suit : Président

- M. DJAMA SOULEIMAN ALI, Procureur Général. Membres
- Mme LEILA MOHAMED ALI, Présidente de la chambre d'accusation– Mr AID AHMED IBRAHILM, Substitut Général – Le colonel ZAKARIA HASSAN ADEN, chef d'état-major de la gendarmerie nationale– Le Chef d'Escadron HOUSSEIN NOUR DALIEH– Le Capitaine AHMED MOHAMED DINI Secrétaire :L'adjudant MOHAMED SAID GOUMANEH.

Article 3

Le Ministre de la Justice et des Affaires pénitentiaires, chargé des Droits de l'Homme et le Ministre de la Défense Nationale sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié selon la procédure d'urgence au Journal Officiel de la République de DJIBOUTI.

Le Président de la République
*chef du Gouvernement**Pour Ampliation Conforme**Le Secrétaire Général du Gouvernement*

MOHAMED HASSAN ABDILLAH